



## Déclaration sur l'honneur

**Attention : Si la demande d'inscription au registre national des logements abordables (RENLA) est introduite par une communauté domestique composée de plusieurs personnes, une déclaration sur l'honneur devra être fournie pour chacun des membres de la communauté. Pour un mineur, le document devra être signé par son représentant légal.**

Par la présente, le/la soussign(e)é

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

No d'identification national : \_\_\_\_\_

déclare expressément, (veuillez cocher ce qui convient)

<input type="radio"/>	qu'il n'est pas propriétaire de plus d'un tiers d'un logement au Luxembourg ou à l'étranger (à titre personnel ou ensemble avec une autre personne) ;
<input type="radio"/>	qu'il est pas propriétaire de plus d'un tiers d'un logement au Luxembourg ou à l'étranger (à titre personnel ou ensemble avec une autre personne) ;

Lieu et date

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

\_\_\_\_\_



## CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

**Attention : Si la demande d'inscription au registre national des logements abordables (RENLA) est introduite par une communauté domestique composée de plusieurs personnes, le présent consentement devra être fourni pour chacun des membres de la communauté. Pour un mineur, le document devra être signé par son représentant légal.**

La démarche soumise dans le cadre de cette demande contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans le système d'information du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), pour le compte du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Par la signature du présent formulaire, le/la soussigné(e) déclare expressément :

- donner au Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, au promoteur social et aux bailleurs sociaux, responsables conjoints du traitement des données à caractère personnel dans le cadre du registre national des logements abordables (ci-après « RENLA »), leur consentement au traitement des données personnelles réalisé en conformité avec les articles 74 à 77 de la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable, nécessaire à l'instruction, la gestion ou le suivi administratif du dossier, et à la location d'un logement abordable si les conditions sont remplies en l'espèce;
- avoir connaissance que leurs données personnelles sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données.

Conformément au Règlement européen (UE) du 2016/679 du 27 avril 2016, le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire tient à vous informer notamment à quelles fins il recueille et comment il traite vos données personnelles.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la démarche MyGuichet sont utilisées conformément à la note accessible à l'adresse suivante :

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aspects-legaux.html>

Les données à caractère personnel utilisées pour l'inscription dans le RENLA sont traitées et contrôlées aux fins d'instruction, de gestion et de suivi administratif des dossiers des demandeurs-locataires, des candidats-locataires, des locataires et des acquéreurs de logements abordables.

Lieu et date

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

\_\_\_\_\_



# NOTICE RGDP / GDPR

## 1. Finalités et bases juridiques du traitement

Dans le cadre de l'exercice de ses missions d'intérêt public, le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire recueille et traite certaines de vos données à caractère personnel afin de vous permettre de figurer dans le RENLA.

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et le bailleur social attitré sont les responsables conjoints du traitement des données personnelles.

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ne traite vos données à caractère personnel que dans le cadre de l'instruction de votre dossier en qualité de candidat-locataire, locataire ou propriétaire mis à disposition au bailleur social attitré.

## 2. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, en sa qualité de responsable conjoint du traitement, traite vos données personnelles conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD »).

## 3. Modalités de traitement

### 3.1. Données traitées

Les données recueillies par le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ne peuvent parvenir que de l'enregistrement volontaire de vos données à caractère personnel, notamment par la soumission de la démarche via MyGuichet.

Les données à caractère personnel susceptibles d'être collectées sont les suivantes :

- les données d'identification, telles que le nom, prénom, date et lieu de naissance, le numéro d'identification national, l'adresse email, des coordonnées de contact;
- les données relatives à votre situation sociale et familiale, telles que votre statut marital, les membres de votre communauté, vos enfants ;
- les données concernant votre logement actuel.

### 3.2. Catégories de destinataires des données traitées

Les données collectées sont consultables par un nombre limité d'agents du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ainsi qu'à votre bailleur social attitré dans le cadre de l'exercice de leurs missions.



Lors de l'attribution d'un logement par un bailleur social autre que votre bailleur social attitré, ce dernier disposera d'un accès à vos données afin de vérifier votre éligibilité avant l'attribution définitive. Dès que l'attribution est finalisée, ce dernier deviendra votre nouveau bailleur social attitré et aura dès lors accès à vos données personnelles.

Aucun transfert de vos données vers des pays tiers n'est effectué.

## 4. Vos droits

En vertu de la législation applicable en matière de protection des données, vous disposez de certains droits, dont notamment :

- un droit d'information ;
- un droit d'accès à ses données personnelles ;
- un droit de rectification ;
- un droit à l'oubli ;
- un droit d'exiger la limitation du traitement ;
- un droit à la portabilité ;
- un droit d'opposition ;

En ce qui concerne le droit de retrait du consentement, ce dernier ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait. Le/La soussigné(e) est informé(e) que le retrait de son consentement aura pour conséquence la clôture immédiate de son dossier et son retrait du RENLA.

## 5. Comment exercer vos droits

Pour toute information concernant le traitement de vos données à caractère personnel par le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire :

- **par courriel** : [dpo@ml.etat.lu](mailto:dpo@ml.etat.lu)
- **par voie postale** :  
Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire  
A l'attention du délégué à la protection des données  
4, place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg
- **par téléphone** : (+352) 247-84800

Dans un souci de confidentialité et de protection des données, le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire pourra s'assurer de votre identité avant la délivrance des informations demandées.



Le RGPD vous confère également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle nationale, la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), établie à 1, avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette - [www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu)

## 6. Protection de vos données personnelles

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire s'est doté de toutes les mesures appropriées pour garantir la protection, la sécurité et l'intégrité de vos données personnelles.

En cas de constat d'une violation des données à caractère personnel, le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire notifie ce fait à la CNPD au plus tard 72 heures après en avoir pris connaissance.

Au cas où cette violation concerne vos données à caractère personnel et si l'incident est susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire vous en informera dans les meilleurs délais.

## 7. Conservation

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire conserve vos données durant la durée nécessaire au traitement de votre dossier et pendant la durée de votre inscription au RENLA.

Une fois votre dossier clôturé, vos données seront conservées à des fins administratives et d'archivage. Les durées de conservation dépendent des circonstances et des lois en vigueur. En tout état de cause, la conservation de ces données ne dépassera pas un délai de 10 ans.

## 8. Divers

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire se réserve le droit de modifier à tout moment la présente notice afin de l'adapter aux modifications de traitement qui pourraient intervenir ou en vue de se conformer à la législation applicable.